

FICHE D'INFORMATIONS USAGER
SALLE DES FÊTES
Place Charles Jocteur 69960 Corbas

- **La salle des Fêtes est uniquement réservée aux associations, aux comités d'entreprises et à la municipalité.**
- Nombre de personnes maximum : **250** ; au-delà la responsabilité de l'organisateur est engagée.
- Horaires d'occupation de la salle : au plus tard **2 heures du lundi au samedi, 22 heures le dimanche**, nettoyage à effectuer le soir même.
- Remise des clés : par le gardien lors de l'état des lieux devant la salle à 10 heures et à 18 heures le vendredi pour les locations payantes.
- Pour les autres réservations le retrait des clés se fait à l'Hôtel de Ville, sur les horaires d'ouverture : Place Charles Jocteur de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ; au plus tôt un jour avant la manifestation.
- L'utilisation des bouteilles de gaz est strictement interdite. Pas de cuisine sur place. Repas chauds autorisés si véhicule autonome du traiteur.
- Un défibrillateur est à votre disposition dans l'issue de secours située entre la Salle des Fêtes et l'église.
- Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de bloquer les issues de secours et de stationner des véhicules devant.
- Dans le cadre du respect de l'environnement, il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement.
- L'utilisation d'adhésif au mur est formellement interdite.
- Merci de veiller à rendre la salle et son mobilier propres et rangés.
- Merci de veiller à la fermeture de toutes les portes, fenêtres et volets.

CONSTITUTION DU DOSSIER(uniquement si la date n'a pas été attribuée via la convention en cours)

- ♦ **Formulaire de réservation dûment complété et signé**
- ♦ **Attestation d'assurance** au nom de l'association/ comité
- ♦ **Païement par chèque à l'ordre du trésor public**
- ♦ **Cautions par chèque à l'ordre du trésor public**
 - ➔ 640 € retenue en cas de dégradations de la salle et de ses abords (remboursement graduel)
 - ➔ 160 € retenue si nettoyage et rangement non satisfaisant de la salle et ses abords
Pour toute manifestation avec collation, vos chèques de caution sont engagés.

Le dossier doit être déposé au moins 1 mois avant la manifestation et être complet

Associations : pour toutes vos manifestations, pensez à établir votre demande de débit de boissons.

FICHE D'INFORMATIONS USAGER
SALLE DES FÊTES
Place Charles Jocteur 69960 Corbas

Tarifs de base	
Prix en euros	Public
<u>Première journée :</u>	Comités d'entreprises <u>uniquement</u>
340€	
100€	Lotos, pokers, tarots et coinchés, manifestations avec droit d'entrée <i>/!\ à partir du 3^e évènement sur l'année civile le tarifs de la première journée passe à 180 €</i>
160€	Spectacles culturels 2h maximum, en semaine, se terminant avant 18h30
1 020 €	Extérieurs à Corbas
Gratuit	- Manifestations des associations Corbasiennes loi 1901 sans droit d'entrée - Activités non lucratives de l'OMS et des comités
Tarifs complémentaires	
<u>Deuxième journée :</u>	
320€	Comités d'entreprises <u>uniquement</u>
160 €	Activités lucratives et commerciales des associations, de l'OMS et des comité
80€	Lotos, pokers, tarots, coinchés, manifestations avec droit d'entrée <i>/!\ à partir du 3^e évènement sur l'année civile le tarifs de la deuxième journée passe à 160 €</i>
160€	Spectacles culturels 2h maximum, en semaine, se terminant avant 18h30
1 000 €	Extérieurs à Corbas

